

Janvier 2022

l'accent aigu

N° 49

Bulletin d'information

L'édito



Quetigny, ville arborée

SOMMAIRE

La première tranche d'une forêt urbaine vient d'être plantée sur la plaine du Suchot avec, dans son prolongement, une haie bocagère de 340 mètres le long du bassin de rétention sur le Cromois en descendant vers le "Terminus". Un verger conservatoire devrait voir le jour en 2022 aux abords du groupe scolaire de la Fontaine aux Jardins. La municipalité a proposé à l'association Quetigny-Environnement d'être association support pour la conduite de ce projet. Il s'agit incontestablement d'excellentes initiatives qui méritent d'être encouragées et dont nous nous réjouissons.

Ces bonnes nouvelles ne doivent cependant pas occulter les menaces qui pèsent sur le parc arboré existant de notre commune décrites dans un rapport rédigé en 2017 que nous avons eu toutes les peines du monde à nous procurer auprès de la municipalité.

On y lit par exemple qu'à l'école des Cèdres l'ensemble des arbres présents dans l'enceinte est de faible vigueur en raison de la sur-fréquentation au pied de leurs troncs. Les sols nus et très fortement compactés entraînent le dépérissement du système racinaire qui n'est plus en capacité d'alimenter en eau et en éléments minéraux l'ensemble de la partie aérienne. Le rapport préconise de limiter le piétinement sous les arbres. Nous avons présenté dans le dernier accent aigu n° 48 page 11 des dispositifs qui pourraient être mis en place pour leur protection mais je n'ai pas l'impression à ce jour que des dispositions aient été prises pour y parvenir.

Préserver les arbres c'est aussi préserver ceux que menacent les opérations immobilières en cours ou annoncées comme celle prévue sur le site de l'ancienne crèche. Si les tilleuls, plus que quarantennaires, devaient être abattus pour les besoins du projet, les quelque 700/800 scions qui viennent d'être plantés sur la plaine du Suchot ne séquestreront pas avant longtemps l'équivalent carbone séquestré aujourd'hui par ces mêmes arbres. Les abattre, c'est donc ajouter au réchauffement climatique et nous y sommes opposés. Nous espérons avoir été entendus par la municipalité que nous avons déjà alertée à plusieurs reprises.

Préserver la végétation, c'est aussi préserver les espèces locales de leur envahissement par des essences invasives comme l'ailante glanduleux qui porte atteinte à la biodiversité, sujet que nous avons abordé dans notre dernier accent aigu et dont le bien public du 16 octobre 2021 s'est fait l'écho avant que le magazine vivre à Quetigny de novembre-décembre 2021 n'évoque le problème. Pour préserver la biodiversité, les services municipaux comme les particuliers doivent éviter, dès leur apparition, la présence d'espèces invasives ou problématiques recensées dans le PLUiHD Règlement-Annexe 3 page 95 (document publié dans ce journal page 15).

A travers ces quelques exemples, on perçoit toute l'attention que l'on doit accorder à nos arbres pour qu'ils puissent remplir le rôle qu'on leur assigne aujourd'hui : lutter contre le réchauffement climatique et décarboner la planète. Mais rappelons-le tout de même, si l'arbre rend des services, il ne doit pas être uniquement considéré comme un simple équipement public destiné à pallier un problème environnemental. L'arbre est beauté, biodiversité, ombre...

Sans transition, je souhaite au nom de l'association Quetigny-Environnement et en mon nom personnel, à tous nos lecteurs et lectrices, adhérent(e)s, sympathisant(e)s, ami(e)s, ...et détracteurs (trices), une excellente année 2022.

Yves GALLI

- 2 *Une assemblée générale sous le masque ...*
- 3
- 4 *Dijon Métropole : contribution à la modification du PLUiHD*
- 5,6
- 7 *L'artificialisation des sols*
- 8,9 *Pour un urbanisme participatif, sobre et soutenable*
- 10
- 11 *Quetigny d'hier,*
- 12 *Quetigny de demain*
- 13
- 14 *Le parc arboré des villes et nous*
Les essences végétales recommandées et déconseillées
- 15
- 16 *Pistes cyclables : des aberrations !*
- 17 *Déjà en 2003 : une haie bocagère*
- 18 *Quand un arbre tombe, on l'entend, quand la forêt pousse, pas un bruit !*
- 19
- 20 *La 5G et ses dangers potentiels*
- 21 *Vers un numérique responsable ?*
- 22 *Aérodrome de Dijon-Longvic il n'y a plus de pilote !*
- 23 *Le grand marché bio*
- 24 *Résister au monde des métropoles*

<http://quetigny.env.over-blog.org/>
quetigny.env@gmail.com

Une assemblée générale ...

À l'occasion de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue samedi 27 novembre 2021, le président Yves Galli a présenté le rapport moral relatif à deux années profondément marquées par la crise sanitaire liée à la Covid 19.

« On dit souvent que la vie est un perpétuel recommencement. Cet adage colle parfaitement à la situation de notre association toujours à la recherche d'un nouvel élan depuis des années. En vain. Avec, en prime, un invité inattendu, mais peut-être pas si imprévisible, le covid 19. Comme la plupart des acteurs politiques, administratifs, économiques et associatifs, le fonctionnement de l'association Quetigny Environnement a été impacté par la pandémie du COVID 19.

C'est ainsi que nous n'avons pas pu réunir notre assemblée générale en 2020 et que nous avons tout simplement décidé lors d'un bureau tenu en visioconférence le 14 janvier 2021 de proroger exceptionnellement d'un an, sauf avis contraire des intéressés, le mandat des membres du bureau et du conseil d'administration. Aucun ne s'étant manifesté, c'est sur la base des membres élus en 2019 et reconduits en 2020 que s'effectuera le renouvellement de notre conseil d'administration.

Nous avons certes pâti du Covid pour nos activités en 2020 et 2021 mais cette pandémie ne doit pas être un alibi pour justifier la baisse progressive du nombre de nos adhérents.

Nous avons su conserver un noyau dur « d'anciens » qui nous sont toujours fidèles et dont nous retracerons grâce à Jean Michot que je remercie chaleureusement, la vaillante, la glorieuse épopée de 40 ans d'existence militante, avec des moments conviviaux, au service d'une cause : la protection et la préservation de notre environnement. Aujourd'hui, je pourrais être tout aussi bien être président d'une association d'anciens combattants. Et, des combats dont nous pouvons être fiers, nous en avons menés, au cours de toutes ces années.

Le diaporama qui vous sera présenté à l'issue de cette assemblée générale en retracera un grand nombre. Certes, nous n'avons plus les ressources physiques et les moyens humains nécessaires pour organiser par exemple un loto comme nous l'avons fait par le passé. Mais nos convictions sont toujours là et ce n'est pas une question d'âge, pour preuve l'enthousiasme à toute épreuve et la jeunesse d'esprit de notre ami Raymond qui est un stimulant et un exemple pour nous.

C'est ainsi que nous avons encore suffisamment de ressources intellectuelles pour dénoncer les orientations, manquant parfois de pertinence selon nous, dans lesquelles est engagée notre société.

Ces choix s'organisent, pas toujours avec le discernement et le recul nécessaires, autour d'un numérique non maîtrisé et d'une métropolisation centrée sur la densification qui peut être dévastatrice pour les territoires ruraux. Nous pensons que d'autres orientations sont possibles.



L'AG, un bal où chacun est masqué ?
L'adjoint tombe le masque ...



... sous le masque !

C'est ainsi qu'un collectif d'une dizaine d'associations dijonnaises, dont Quetigny Environnement, a rédigé dans le cadre de la modification en cours du PLUiHD un manifeste proposant d'autres solutions, intitulé : « pour un urbanisme participatif, sobre et soutenable de l'agglomération Dijonnaise ». Je vous recommande vivement la lecture de ce document qui propose un autre regard et d'autres alternatives, plus modérées, à l'urbanisation de la métropole.

En dépit de ces enjeux qui mériteraient un large débat public, totalement absent aujourd'hui, nos concitoyens semblent pour beaucoup, indifférents à ces problématiques. Ou du moins ne se manifestent pas. Nous n'avons pas non plus réussi à attirer auprès de nous les jeunes générations, incapables que nous sommes d'appréhender leurs codes militants. Aujourd'hui Quetigny Environnement s'apparente à un club de retraités. On ne peut se satisfaire de cette situation même si nous ne sommes pas les seuls dans ce cas, tant d'autres associations peinent à recruter et à trouver un président, quand elles ne mettent pas tout simplement la clé sous la porte. Tout cela est inquiétant pour l'expression démocratique qui cède progressivement le pouvoir à la technocratie et la bureaucratie, lesquelles profitent trop souvent aussi de la passivité de nos élus qui s'en remettent à elles.

Ce n'est pas une consolation pour nous mais les organisations syndicales, les partis politiques sont logés à la même enseigne et souffrent d'une crise de représentativité. Nous l'avons bien vu à travers l'épisode des « gilets jaunes ». Nous le percevons à travers la multitude des candidatures à la prochaine élection présidentielle dont certains ne représentent qu'elles-mêmes. Nous n'avons toutefois pas à rougir de notre situation, même si paradoxalement et étonnamment nos concitoyens n'ont jamais été aussi nombreux à se préoccuper de l'avenir de l'humanité, menacée en particulier par le réchauffement climatique, les pollutions en tous genres, ... Ils recherchent soit individuellement, soit collectivement, des solutions et des modes de vie parfois radicalement différents des nôtres pour échapper à une catastrophe écologique annoncée par beaucoup. L'éco-anxiété est très prégnante, en particulier chez les jeunes.

A notre échelle, si nous voulons continuer à exister dans ce contexte plutôt inquiétant et difficile, il nous faut cibler nos actions en fonction des ressources humaines dont nous disposons effectivement. Le foisonnement d'initiatives en matière d'environnement est certes une richesse mais peut nuire à leur efficacité selon le principe bien connu qu'on ne peut pas être au four et au moulin. Il faut éviter de nous disperser.

Il nous faut surtout trouver les moyens d'attirer vers nous de nouveaux militants. Peut-être devrions-nous être plus présents sur les réseaux sociaux. C'est la raison pour laquelle nous avons récemment rencontré l'association ORE pour mieux appréhender les potentialités offertes par le réseau Facebook. Cette assemblée générale doit être l'occasion d'engager une réflexion sur ce thème.

Pour conclure, je ne peux m'empêcher cependant de nous accorder collectivement un satisfecit, celui d'exister depuis 40 ans sans offrir la moindre prestation ni le moindre service. Nous n'avons rien à vendre mais que des convictions à faire partager dans le cadre d'un débat politique de plus en plus indigent et indigeste.

Je vous remercie une nouvelle fois, toutes et tous, membres du conseil d'administration pour votre implication, qu'elle soit forte ou faible au sein de notre association, mais vous aussi, simples adhérents car votre adhésion et parfois vos coups de main sont autant de marques de sympathie et de reconnaissance. Elles nous confortent moralement et nous motivent dans la poursuite de nos actions. Mais pour combien de temps encore ? »

Le Président

Yves GALLI



Aider l'association Quetigny Environnement :

C'est ne pas oublier d'acquitter sa cotisation annuelle d'un montant de 10 €.

C'est aussi mieux la faire connaître en diffusant ce journal dans vos réseaux.

Modification du PLUiHD : nos observations

Quetigny-Environnement a déposé des observations sur le registre dématérialisé du projet "DIJON Métropole : modification n°1 du PLUi-HD et des PDA". Cette enquête publique se déroulait du mardi 2 novembre à 9h00 au vendredi 3 décembre 2021 à 12h00 inclus, soit pendant une durée de 31,5 jours consécutifs.

L'enquête publique portait sur les 2 procédures suivantes :

- la modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat et de plan de déplacements urbains (PLUi-HD) de Dijon métropole ;
- les périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques de Dijon métropole.

Ci-dessous les observations déposées par notre association. Les photos aériennes datent de septembre 2020.



Plus de 1000 logements dans une douzaine d'hectares dans le cœur de ville de Quetigny, autour d'une place hyper bétonnée, de chaque côté de la principale avenue de la ville et du terminus du tram. Ce sera la triste réalité de notre ville lorsque les constructions en cours seront achevées.

Une densité que d'aucuns appellent « heureuse » mais qui ne réjouissent pas les autres.

Dans la notice explicative du projet de modification du PLUiHD (page 36), il est fait mention de 260 logements construits ou à construire dans la ZAC « Cœur de ville » sur une surface de 3,91 ha, soit 66 habitants à l'ha. Cette façon de présenter la densité de logements est ou malhonnête ou fantaisiste, la réalité est tout autre ! Ces logements sont ou seront construits sur 4 sites occupant une surface d'environ 1,33 ha :

155 logements dans 6 immeubles sur une zone de 8 550 m² soit près de 180 logements/ha

40 logements sur une parcelle de 1 780 m²,

40 logements sur une parcelle de 1 675 m²,

25 logements sur une parcelle de 1 350 m²

Le reste des 3,91 ha est occupé par des parkings publics, l'avenue du Château doublée de la ligne du tram et la place centrale presque totalement bétonnée.

Voilà ce qu'une poignée de décideurs ont fait de notre cœur de ville ! Contre l'avis des habitants :

En 2012, au cours d'une enquête menée à l'initiative de la Municipalité, sur les 500 personnes ayant répondu au questionnaire 50 % ont exprimé leur opposition à la densification autour du Tram et 30 % donné un avis favorable.

En octobre 2016, notre association avait demandé au cours de l'enquête publique une réduction significative du nombre de logements envisagés. Bien qu'ayant reçu l'agrément d'Association locale d'usagers au titre de l'article L132-12 du code de l'urbanisme, elle n'a jamais été consultée en amont de ces projets.

Au printemps 2019, 550 habitant.e.s de Quetigny ont exprimé sur des cahiers mis à leur disposition leur avis sur la nouvelle place centrale : 67, 2 % ont donné un avis globalement (56,2 %) ou partiellement (11,0 %) négatif ; 24,5 % un avis globalement (23,9 %) ou partiellement (0,6 %) positif, 6 % un avis mitigé (site gauche alternative Quetigny).

Modification du PLUiHD : nos observations

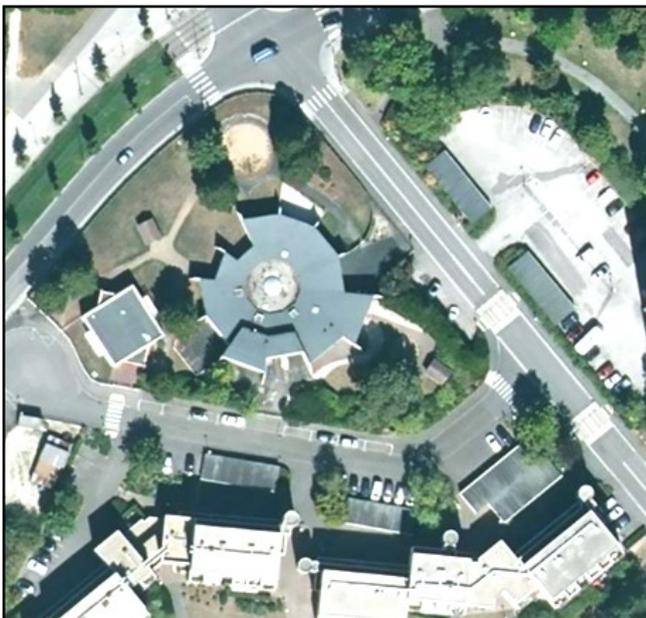
Notre association a mesuré la température au sol sur cette place en juillet 2019 et comparé avec celle de la partie arrière engazonnée de la place et la température sous abri à Dijon (*Bulletin « Accent Aigu » sept. 2019*)

	Temp. dalles	Temp. Gazon	Temp. Dijon maxi sous abri
Mercredi 24 à 18 h 10	51 °	41 °	39°
Jeudi 25 à 18 h 00	52 °	39 °	39°
Vendredi 26 à 18 h 00	49 °	39 °	37°

Précisions : mesures effectuées avec les mêmes appareils à la même hauteur avec le même temps et la même exposition au soleil.

Alors que les constructions auraient dû prendre en compte des îlots de verdure existants ou à créer, comme le recommande le rapporteur de l'enquête publique menée en 2019 pour le PLUiHD, plusieurs espaces de pleine terre ou arborés ont été détruits pour laisser place à une densification contraire à ce qui est indispensable pour que les habitants puissent mieux respirer lors des fortes chaleurs, entrevoir un peu de nature et de verdure à proximité de leur logement.

Malgré une forte opposition à cette densification les habitants n'ont pas été entendus. Nous ne voulons pas qu'elle se poursuive sur quatre des cinq sites de construction mentionnés dans le PLUiHD à l'horizon 2030 (page 36 de la note explicative). Nous ne voulons pas que l'urbanisation de notre ville continue sans que les habitants soient réellement consultés et leurs avis réellement pris en compte :



1 – Site Montessori : ce site occupé par l'ancienne crèche devait initialement recevoir 60 logements que le projet de PLUiHD propose de réduire à 40. Ce site constitue ce qu'on appelle une dent creuse de 0,50 ha dans une zone à forte densité urbaine, avec beaucoup d'arbres plantés, et bordée par la voie d'accès routière principale à Quetigny et par la ligne de tram dont on connaît la nuisance sonore en plein virage. A proximité se trouvent deux résidences de personnes âgées, dont l'une vient d'être construite pour 100 logements et doit être flanqué de deux immeubles pour 50 logements. Les personnes vivant dans ce quartier, et particulièrement les personnes âgées, ont absolument besoin d'un endroit conséquent où ils puissent venir respirer. Nous demandons que ce site soit aménagé en parc ou jardin avec aire de jeux pour les enfants.

Pour justifier le transfert de la crèche Montessori rue de l'espace à Quetigny, un des arguments avancés par la municipalité était de préserver la santé des enfants en raison de la pollution importante à ce carrefour. Ces considérations seraient-elles inopérantes, s'agissant de la construction de logements destinés en priorité à des adultes ou des seniors ?

Modification du PLUiHD (suite)



2 - Site rue des prairies : l'immeuble de 20 logements prévus sur 0,2 ha se situera à moins de 20 mètres de 2 immeubles d'une cinquantaine de logements chacun et une trentaine de mètres d'un autre immeuble d'une centaine de logements et à peine d'une dizaine de mètres d'un mille-club qui reçoit régulièrement des troupes de théâtre et qui constitue un patrimoine à protéger. En bordure de cette micro-dent creuse se trouvent plusieurs pavillons individuels.

Construire dans un espace aussi restreint dans une zone aussi dense est une ineptie. Nous demandons que cet espace soit requalifié en jardin public arboré. La majorité municipale, dans son programme de 2020 avait annoncé que cet espace devait contribuer à créer une coulée verte dans cette partie de la ville (programme municipal liste Quetigny demain 2020-2026 page 4 §3 la nature en ville).



3 - Le triangle boomerang : coincé entre la voie principale d'accès routier au centre de Quetigny doublée de la ligne de Tram en plein virage et la zone commerciale et une route très passante d'accès à cette zone, ce site de 0,35 ha sera un lieu de nuisances permanent pour les habitants des 30 logements prévus. Il faut lui trouver une autre destination : par exemple un espace arboré avec passages piéton et cycliste d'accès à la zone commerciale.

4 - Le site Enita inscrit dans le programme de la majorité municipale de 2020 pour recevoir une grande école, devient dans le PLU un programme de 100 logements dont 30 en HLM, sans que les habitants en aient été informés. Cet espace qui jouxte une résidence de 100 logements dans quatre immeubles et le lycée agricole pourrait devenir un lieu d'agriculture urbaine, ferme urbaine et/ou jardins partagés pour proposer aux habitants du centre-ville un lieu de détente et de culture, en association avec le lycée agricole.

Pour éviter d'accroître encore cette hyper-densification où nous conduisent des projets d'urbanisme tels que l'opération Cœur de ville de Quetigny, il faut concevoir des normes d'urbanisme beaucoup plus protectrices de la qualité de vie des habitants et de la nature en ville telles que :

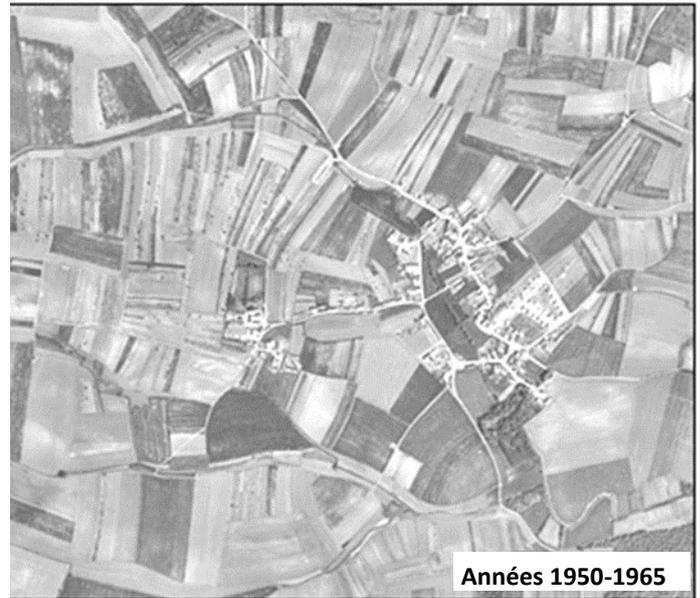
- ▶ une distance minimale entre les bâtiments
- ▶ un taux maximum de logements à l'ha sur les sites construits
- ▶ une obligation de pleine terre autrement plus importante que les CBS actuels (coefficients de biotopes de surface, c'est-à-dire les surfaces non imperméabilisées), qui restent insignifiants.

Ce projet de modification de PLU n'est qu'un lifting de surface qui ne répond en rien aux exigences de plus en plus fortes exprimées par les citoyens pour préserver leur qualité de vie en ville et faire face aux conséquences du dérèglement climatique qui s'amplifient.

Association Quetigny-Environnement

A noter que la municipalité n'a effectué aucune communication sur la modification du PLUiHD comme si c'était une procédure totalement anodine et sans intérêt.

L'artificialisation des sols



En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année, chiffres relevés par le Ministère de la Transition Ecologique. L'artificialisation des sols qui augmente presque 4 fois plus vite que la population, est l'une des causes premières du changement climatique et de la dégradation de la biodiversité.

En remontant le temps à l'aide du comparateur de l'IGN (<https://remonterletemps.ign.fr> > comparer > basic), on observe parfaitement la perte des terres agricoles autour de Quetigny. La vue aérienne de gauche témoigne du nombre et de la diversité des parcelles agricoles dans les années 1950-1965. Aujourd'hui, les terres arables ont disparus, le mitage est la conséquence d'une urbanisation exponentielle, bétonnage et goudronnage sont devenues les deux mamelles de la métropole.

Si l'on observe à Quetigny une réelle volonté politique de préserver maintenant les terres agricoles, l'Est dijonnais reste soumis à une très forte artificialisation des sols. La concentration urbaine a désormais des répercussions directes sur la qualité de vie des citoyens, sur l'environnement. Elle est préjudiciable à la biodiversité, au climat, à la qualité de vie et à la santé.

Pour répondre au défi du Grand Dijon, l'urbanisation de masse a éludé la question de l'identité et du sens à notre mode de vie. Aucune participation citoyenne, aucune mobilisation locale des habitants des communes de l'Est dijonnais ont permis de préserver les équilibres territoriaux et assurer une gestion durable des ressources. A-t-on parlé d'une démarche paysagère pour trouver une solution d'aménagement la plus adaptée pour résider à l'Est de Dijon ?

Ce qui était envisageable il y a vingt ans n'est plus acceptable aujourd'hui. Avec l'accélération du dérèglement climatique, de l'aggravation des nuisances et de la pollution, il n'est plus possible de bétonner à tout-va dans l'Est dijonnais !

Des milliers de logements, des bâtiments ramassés dans les cœurs de ville, des voitures qui ne peuvent plus circuler ... c'est une aberration !

Plutôt que d'entasser les habitants en périphérie toujours plus polluée sur des immeubles trop hauts et de martyriser les automobilistes dont on veut chasser la voiture, il serait bénéfique de "dépeupler les villes" au profit des zones rurales. La lutte contre l'artificialisation ne peut se résumer qu'à une densification du foncier.

Jean MICHOT

Pour un urbanisme participatif, sobre

Ci-joint le texte du collectif d'associations de la métropole traduisant bien les orientations que nous avons défendues depuis plusieurs années sur Quetigny.

Nous, Collectif de 10 associations agissant, entre autres, dans nos quartiers et communes pour la promotion et la défense de l'environnement de la métropole dijonnaise, prenons la parole dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi-HD).

Les effets du changement climatique altèrent profondément l'équilibre de vie dans les grandes villes, et notamment pour les personnes les plus fragiles. Dans ce contexte, nous appelons les élus de Dijon Métropole à se saisir de l'opportunité de cette modification du PLUi-HD pour demander sa révision afin d'apporter de véritables changements dans le développement urbain et la fabrication de la ville et nous incitons les habitants à profiter de cette occasion pour exprimer leurs inquiétudes sur la sur-densification de l'agglomération.

Les enjeux sont de garantir aux habitants actuels et futurs une vie supportable dans les années à venir, en dépit d'épisodes climatiques extrêmes récurrents, notamment les canicules et les inondations. Cela passe par une révision des ambitions de croissance de l'agglomération, un discernement dans l'usage des terrains selon leurs natures, un changement profond des modes de construction et un réinvestissement des locaux vacants, le tout en large co-construction avec les habitants, les usagers et les aménageurs des communes.

Vouloir grossir à tout prix : le premier écueil

Le PLUi-HD actuel repose sur des prévisions de développement constant et croissant de la population et des activités "économiques" gourmandes en infrastructures et bâtiments. Dans le contexte de crise économique, écologique et sociale que nous vivons ces prévisions ne paraissent pas justifiées pour l'agglomération dijonnaise. La densification proposée implique une captation métropolitaine des services, des transports publics, des zones d'emploi et d'habitat, de la ressource en eau qui, en contribuant à la désertification des territoires proches, amplifie le clivage entre les zones urbaines et les zones rurales. A la place, un



Quetigny-Environnement dénonçait déjà en 2013 le gigantisme du PAED qui grignote les terres agricoles



développement équilibré du territoire impose une autre répartition des activités et de l'habitat avec, notamment, un réseau de transports publics structurant.

En prévoyant l'urbanisation de 480 hectares d'espaces naturels et de terres cultivables entre 2020 et 2030, le PLUi-HD **hypothèque gravement une part importante d'autonomie alimentaire du territoire et la réserve d'espaces de respiration** au risque d'une vulnérabilité alimentaire, climatique, sanitaire et sociale dans les années à venir.



Toujours plus d'habitats, toujours plus de béton dans l'Est dijonnais

et soutenable de l'agglomération...

Alors que le PLUi-HD planifie les projets sur 10 ans, les constructions et infrastructures sont érigées pour des décennies : les choix d'aujourd'hui auront un **impact pour les 80 à 100 ans à venir**.

Revenir aux besoins fondamentaux des habitants

Les études en neurosciences et en anthropologie le montrent depuis plusieurs années : pour être en bonne santé, l'humain a besoin d'un **mode de vie connecté aux réalités biologiques** que sont la relation avec la terre et les organismes vivants, le rapport aux saisons et la capacité à produire sa propre nourriture. Rappelons que ces besoins prévalent pour tout un chacun, quelles que soient son origine sociale ou sa catégorie socio-professionnelle.

L'habitat urbain de demain doit être réfléchi et adapté pour **mieux protéger l'humain des stress climatiques à venir**, tout en permettant cette connexion, sans besoin de longs déplacements. Il s'agit de concevoir des logements vivables, sous forme d'habitat s'ouvrant sur des espaces naturels pour répondre aux besoins d'espaces verts de tout un chacun. Le bien-vivre ensemble requiert aussi d'amoindrir les bruits de l'environnement immédiat, la pollution sonore due à la sur-densité étant un mal latent.

Prendre soin des espaces naturels, de la terre nourricière et de la biodiversité

Pour pouvoir assurer la résilience alimentaire de l'agglomération dijonnaise, il faut **préserver un maximum d'espaces de pleine terre** pour les dédier à une agriculture maraîchère urbaine et péri-urbaine. Par ailleurs, des espaces de pleine terre, consacrés aux jardins partagés et au développement et à la réserve d'espaces verts arborés, participent à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Proposer, dans de nombreux secteurs, un taux de 30 % de pleine terre et de seulement 10 % pour les terrains jusqu'à 300 m² est insuffisant pour répondre à cette nécessité vitale. **Combien de jardins, d'alignements d'arbres, de maisons, d'espaces de "respiration" détruits par une telle mesure?**

Nous demandons à ce qu'un **audit et inventaire détaillé des sols** soit réalisé pour pouvoir caractériser et sanctuariser le maximum de zones de pleine terre en incluant les cœurs d'îlots.



Les dernières terres nourricières maraîchères des Lentillères et la dernière portion de ceinture verte de Dijon

L'infiltration des eaux pluviales est également un enjeu pour éviter les inondations liées aux futurs épisodes pluvieux intenses et pour assurer le remplissage des nappes phréatiques. Un objectif optimal de libération des sols pour le cycle de l'eau doit être fixé aux alentours de 60 %. Il pourrait passer par une **désimperméabilisation - ou une non imperméabilisation** - imposée aux zones d'activité et d'habitat existantes ou en projet. Sachant qu'il faut 10 à 20 ans pour restaurer la qualité organique d'un sol précédemment recouvert d'asphalte, il est urgent d'agir.

La réintroduction du végétal et le maillage des quartiers par une trame verte peuvent seuls permettre le maintien d'une biodiversité ordinaire, mais néanmoins fonctionnelle en milieu urbain, comme refuge de la flore et de la faune associée, et comme espace privilégié de rencontre des habitants entre eux et avec la nature. **La sauvegarde de la majorité des arbres existants en ville et la plantation de nouveaux**, sont essentielles. Les arbres ont des effets favorables reconnus et importants de régulation des températures, de réduction de la pollution et du bruit, de capture du CO₂. Les sites de projets inscrits au PLUi-HD, ainsi que des toitures végétalisées de faible épaisseur (30 cm), particulièrement valorisées par le règlement, ne garantissent ni la préservation de la "trame verte et bleue", ni sa restauration.

Faire du "BTP", mais autrement

Responsable de l'émission de 9 % des gaz à effet de serre mondiaux, la construction de bâtiments en béton est particulièrement gourmande en matières

... anticiper et co-construire !

premières dont l'extraction provoque une forte pollution, en partie dans des pays pauvres. Le territoire se retrouve dépendant de ressources qui viennent du bout du monde.

Un urbanisme sobre et soutenable repose sur des méthodes de constructions alternatives, telles **les basses technologies, auxquelles il faut recourir pour assurer la pérennité de l'acte de construire** pour les générations futures, auxquelles s'ajoute un plan de rénovation et d'isolation du bâti ancien.

Ainsi, le PLUi-HD doit encourager les constructions en matériaux naturels et locaux : la désormais connue « ossature bois » mais aussi le **BTP - « Bois Terre Paille », et le « Chaux-Chanvre »**, par exemple. Les règles d'urbanisme doivent privilégier ces méthodes et ce plan qui présentent les intérêts de faire travailler des entreprises locales, de réduire les nuisances liées aux bruits des travaux qui dégradent le cadre de vie des dijonnais et d'être moins énergivores à la construction et thermiquement plus efficaces.

Ces choix nécessitent de nouvelles formations aux métiers du bâtiment ainsi qu'une organisation rigoureuse de nouvelles filières locales durables sans surexploitation des ressources.

Ménager plutôt qu'aménager la ville

Répondre au besoin en logement pour des personnes à revenus modestes est bien pour nous une priorité. Or, les ONG l'expliquent depuis des années : au-delà d'un logement, les personnes touchées par la précarité ont besoin de l'accès à l'ensemble de leurs droits (emploi, santé, mobilité, etc.). Résumer la prise en compte de leurs difficultés à la construction de logements, pouvant s'avérer inadaptés, est une illusion.

Pour inclure chaque personne, **une réflexion globale doit être menée sur le patrimoine construit déjà disponible** sur l'agglomération dijonnaise. Combien de bureaux vides ? Combien de locaux commerciaux et d'appartements vacants ? Il faut recenser toutes ces ressources disponibles pour définir ensuite, en cohérence, le réel besoin de construction.

Une architecture soucieuse du bien-être des habitants, ce sont des constructions de taille raisonnable, dotées de larges espaces verts et de rencontre et **respectant l'identité des quartiers, les maisons existantes ainsi que le patrimoine**. Nous disons stop aux rues "canyons", aux immeubles massifs, sans vue

de plus de 4 étages. Qualité de vie et apaisement des quartiers sont à ce prix.

La méthode : anticiper et co-construire

Toute action d'urbanisme doit être précédée d'une analyse menée par des experts indépendants aidés par les habitants, experts de leur quotidien, pour prévoir au mieux ses impacts environnementaux globaux et les orienter dans un sens favorable.

Partir des **besoins réels des habitants d'un quartier** et des usagers d'un service, c'est non seulement **prendre en compte l'avis des personnes, mais, c'est aussi garantir l'utilité sociale et environnementale d'un aménagement**.

Parce que l'avenir de chacune et chacun est en jeu, quels que soient son âge, sa catégorie socio-professionnelle, son lieu de vie, nous vous exhortons à une concertation globale, et surtout une co-construction des projets avec les riverains pour le moindre aménagement dans leur quartier.

Bien loin d'un malthusianisme latent auquel il serait faux de l'assimiler, notre démarche vise un urbanisme conçu pour le bien de tous, **dense en échanges immatériels, mais réels, et intense en partages humains**.

Signataires : les associations du Collectif

Bien Vivre dans le quartier Larrey - Cayen Environnement - Comité de Quartier de la Montagne Sainte-Anne - Ensemble pour Chenôve - Les Amis des Hauts de Dijon - Les Ami-es des Jardins de l'Engrenage - Les Habitants de Mirande-Montmuzard - Université de Dijon (H2MU) - Les Riverains du Quartier de Larrey - Patrimoine Environnement Bourgogne Franche-Comté - Quétigny Environnement

avec le soutien de :

ATTAC 21 - Bien vivre aux Marronniers et environs - Collectif Montmuzard - Fédération Syndicale Unitaire 21 - France Nature Environnement Côte-d'Or - L'Atelier d'écologie politique "Penser les transitions" (université de Bourgogne) - Les Amis de la Terre Côte-d'Or - Les Ami-es des Lentillères - Union syndicale Solidaires 21

Quetigny d'hier, Quetigny de demain



Ilot de fraîcheur avec immeubles ayant vue sur parcs.



Ilot de chaleur avec immeubles ayant vue sur les voisins et sanisettes pour chiens au bas des appartements (chambres vertes dans le langage des urbanistes).

Soyons clairs,

Les commentaires sous ces photos apparaîtront bien sévères et caustiques à certains, mais soyons clairs. Nous n'avons jamais été hostiles à une implantation mesurée d'immeubles sur le secteur à l'angle des avenues du Château et du Cromois, mais nous ne pouvons cautionner les constructions actuelles sur le site concerné, bien trop denses. Nous l'avons dénoncé avec d'autres, lors de l'enquête publique de 2016 relative au projet « ZAC cœur de ville ». L'occasion pour nous de revenir un peu plus loin sur l'avis de la commissaire enquêteur émis en janvier 2017 et d'en tirer quelques enseignements.

Le contraste visuel entre les réalisations en cours et celles des années antérieures est saisissant et a tout d'une régression par rapport aux principes ayant forgé l'identité de la ville. Il y a plus de 25 ans que nous alertons sur les risques de l'urbanisation démesurée en gestation dans notre commune et sur le grand Dijon en prônant un développement plus harmonieux entre la métropole et les territoires ruraux. La métropole n'a pas vocation à grossir avec le transfert de tous les services publics supprimés dans les territoires ruraux.

Des mécontentements s'expriment aujourd'hui dans toute l'agglomération. Le manifeste « pour un urbanisme participatif, sobre et soutenable de l'agglomération dijonnaise » dont nous sommes signataire exprime une autre vision pour un développement harmonieux de la métropole. Vous pouvez le lire dans notre revue.

La densification en question : focus sur quelques constats.

Des constats nationaux

La densité de la population française de l'ordre de 105 habitants/km² est nettement inférieure à celle de l'Angleterre (260 habitants/km²) ou de l'Allemagne (230 habitants/km²). La superficie en France pour assurer l'autosuffisance alimentaire est donc importante. La lutte contre l'artificialisation des terres, objectif légitime en soi, ne doit pas être servie à toutes les sauces pour justifier une densification débridée. Si l'on va jusqu'au bout de cette logique, a contrario, la France, pays exportateur net de produits agricoles, n'a pas vocation à nourrir l'humanité surtout si l'on érige le consommateur local, le locavorisme, comme principe d'organisation vertueux.

Des pays à faible densité humaine comme la Finlande (16 habitants/km²) ou la Suède (21 habitants/km²) se classent respectivement 3ème et 8ème en termes d'indice de qualité de vie alors que la France n'arrive qu'en 19ème position (classement numbeo). La plus grande ville de Finlande, Helsinki ne dépasse pas 660 000 habitants, la deuxième Espoo 210 000 habitants. En suède, si Stockholm dépasse 1 250 000 habitants, la 4ème ville du pays (Uppsala) n'a que 128 000 habitants. La qualité de vie ne passe donc pas nécessairement par la métropolisation. Ce n'est pas en nous entassant dans de grandes villes que nous nous réconcilierons avec notre environnement et que nous vivrons mieux.

Quetigny d'hier, Quetigny de demain

Des constats locaux

Nos élus justifient la densification urbaine par une importante demande en logements induite par des prévisions de développement croissant et constant de la population et des activités économiques. Ce postulat perdrait beaucoup de sa pertinence si nos représentants s'efforçaient de conduire une politique d'aménagement plus équilibrée entre la métropole et les territoires ruraux. Par exemple, selon le journal *Le Bien Public* du 25/04/2021 la ville de Nolay avec 226 logements vacants, serait la commune du département qui comptabiliserait le taux le plus élevé de logements inoccupés, soit 23,3 % du total des habitations.

Reste également à établir si l'importance de la demande en logement n'est pas aussi le reflet d'un malaise dans certains quartiers comme par exemple ce qui s'est passé récemment dans un immeuble récent au 57, rue de Chenôve à Dijon (*Le Bien Public* du 27 /11/2021 page 11). Un des occupants de ce bâtiment déclare « ce qui est malheureux, c'est que des gens venant d'ensembles où des problèmes sont identifiés ont été relogés ici pour retrouver la même situation ». De futurs demandeurs de logements en perspective ?

Tout à leurs projets alimentés par les impôts des nouveaux arrivants, nos représentants avancent la théorie du ruissellement pour accroître l'idée que la croissance de la métropole irriguerait de ses bienfaits nos arrières campagnes. Là aussi, cet avis est discutable. Il est loin, en tout cas, d'être partagé par tous, comme par exemple ces élus ruraux de Tart Le Haut à propos de l'extension des sablières de Marliens qui déclarent (*Le bien Public* du 21 novembre 2021 page 18) « le bilan aujourd'hui est simple : des désagréments et une surexploitation de la plaine dijonnaise pour le seul bénéfice de l'urbanisation de la Métropole Dijonnaise. La plaine dijonnaise ne veut pas devenir l'Afrique de la métropole ».

D'autres perspectives, un autre futur à inventer

Si l'on veut sortir l'humanité de la crise écologique et climatique qui menace sa survie, il faut impérativement réfléchir à une revitalisation de nos espaces ruraux. Pour éviter une catastrophe annoncée, il nous faut susciter un nouveau style de vie et de nou-

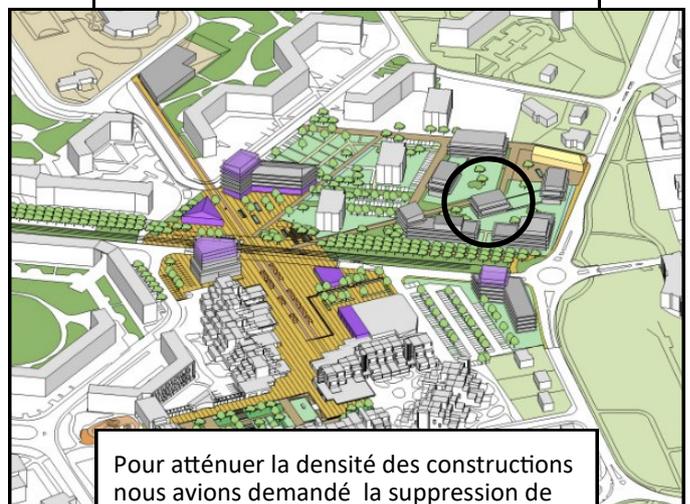
velles habitudes de consommation. Afin de redonner à l'homme le sens de ses responsabilités et la possibilité de s'épanouir dans son travail et sa vie quotidienne, il faut en venir à de plus petites unités de vie et de travail décentralisées. Avec l'épidémie de COVID, on a retrouvé une certaine utilité et certains charmes à nos campagnes !

Le slogan anglo-saxon « Small is beautiful » ouvre la voie à un nouveau projet de société qui s'écarte radicalement des schémas actuels de développement dont l'humanité et notre planète font aujourd'hui les frais.

Retour en arrière sur l'enquête publique du 16 novembre 2016 au 16 décembre 2016 inclus relative au projet ZAC « cœur de ville » où l'on avait proposé la suppression d'au moins un bâtiment identifié sur le site.



Hier, un cœur de ville aéré et verdoyant ...
Demain, un cœur de ville métastasé !



Pour atténuer la densité des constructions nous avons demandé la suppression de l'immeuble positionné en oblique au milieu, en vain.

Quetigny d'hier, Quetigny de demain

Avis de la commissaire enquêteur dans son rapport rendu le 16 janvier 2017 page 36 sur la suppression d'un immeuble demandée (cf. plan ci-avant) par Yves GALLI :

«... La suppression de l'immeuble R +2 au centre de l'îlot A : Le maître d'ouvrage ne répond pas directement à la proposition du contributeur [Yves Galli] mais réfute son assertion pour signaler l'absence de remarques des habitants sur les nouveaux logements. »

Or, contrairement à ce qu'avance le maître d'ouvrage, il ressort de la lecture du « Relevé des remarques et observations recueillies dans le registre » faisant l'objet de l'annexe 3 du Bilan de la concertation préalable, que M. Maguet, le 16 juin 2016, signale « aucune discussion n'a eu lieu au cours de ces ateliers (3 tenus en 2013 et 2014) sur le nombre et l'emplacement des nouveaux logements prévus dans le projet », ajoutant « 78 % des surfaces prévues à la construction seront occupées par des logements contre 7 % pour les commerces et 15 % pour les équipements ». Ces propos sont confirmés par M. Pierre Abecassis le 17 juin 2016, de même que les remarques de M. Michel Manuelian et de M. Hervé Salomon qui se rapportent également au nombre trop important de logements.

Toutefois, selon les informations données par la responsable du projet de la SPLAAD, et comme je me le suis fait confirmer à l'aide d'un kutsch (règle graduée à échelles multiples) sur une carte des aménagements futurs, une vingtaine de mètres à l'endroit le plus défavorable sépare l'immeuble du fond de l'îlot A de l'immeuble R + 2 évoqué par M. Galli. En outre, compte tenu de la distance des trois immeubles bordant la voie, ils ne formeront pas un « mur » devant les habitants de l'immeuble du fond.

Cependant, tenant compte du vécu des quetignois qui habitent et pratiquent ce secteur, je recommande d'étudier la suggestion de M. Galli concernant suppression de l'immeuble R+2 de l'îlot A, rejoignant en cela la remarque de M. et Mme Maguet sur l'impression d'« espace étouffoir » de l'îlot A projeté.

Quelques commentaires sur l'avis exprimé par le commissaire enquêteur

La municipalité écarte implicitement la suppression de l'immeuble R+2 au centre de l'îlot A en se contentant de dire qu'il n'y a pas d'opposition manifeste des habitants au projet pour le maintenir en l'état. La commissaire enquêteur fait cependant observer, citant MM. Abecassis, Manuelian, Salomon, Maguet que certains habitants ont manifesté une certaine réticence à ces constructions.



Une enquête publique n'est pas un référendum d'initiative locale où les citoyens se prononcent pour ou contre un projet. Fatalement ne s'expriment majoritairement que les personnes qui sont contre, réticentes ou qui ont des suggestions ou des améliorations à apporter. Pour savoir si les habitants étaient favorables au projet, il aurait fallu que la municipalité organise une consultation citoyenne, sachant qu'en 2012, sur 500 personnes ayant répondu au questionnaire adressé à la population par la ville, 50% avait manifesté leur opposition à la densification autour du tram et seulement 30% donné un avis favorable !

La municipalité ignore superbement la recommandation de la commissaire enquêteur de supprimer l'immeuble R + 2. Tout cela est révélateur de l'intérêt accordé par nos élus aux avis exprimés dans les enquêtes publiques, qu'ils émanent du commissaire enquêteur ou de simples citoyens, surtout s'ils sont catalogués comme opposants. On ne s'étonnera pas après que l'immense majorité de nos concitoyens se désintéresse de ce type de consultation et soit peu enclin à s'y investir.

Yves GALLI

Le parc arboré des villes et nous

Protéger, aimer les arbres de nos villes

Les arbres de nos villes et de nos villages sont là depuis toujours, en tout cas depuis bien avant nous. Nous ne les voyons plus, confiants dans leur présence séculaire, indifférents parfois, voire méprisants. Les arbres, qu'ils soient alignés le long des rues ou plantés sur les places, sont souvent relégués dans l'ombre qu'ils créent. Leur silence au cœur de la ville les fait trop souvent oublier, au point qu'on oublie aussi de les entretenir et de les soigner.

Pourtant c'est bien de leur silence et de leur présence que nous avons besoin pour survivre dans ce monde agité qui nous happe au quotidien. L'oxygène qu'ils fabriquent nous apporte le calme, avec l'air vital. Pour insensibles et invisibles qu'ils soient, les échanges gazeux et organiques qui passent par eux sont indispensables à notre hygiène de vie. Chaque arbre est un microcosme porteur de milliers de vies animales et végétales avec lesquelles nous pouvons être en symbiose et dans lesquels nous pouvons retrouver notre équilibre personnel. Si nous savons écouter le silence des arbres de la rue, nous découvrons un monde d'odeurs, de chants d'oiseaux, de couleurs, de formes infinies, qui nous délivrent des fatigues de la répétition et de la standardisation de la vie actuelle. Les alignements le long des rues soulignent et protègent l'humanité des façades de nos maisons. Les hautes colonnes des troncs gris régulièrement plantés forment une procession immobile qui accompagne nos allers et venues, et donnent à nos courses, à pied ou en voiture, une noblesse où nous retrouvons, individuellement et collectivement, l'estime de nous-mêmes. Enracinés dans la terre où ils trouvent leur nourriture sous le bitume des trottoirs, élevés hauts dans le ciel où ils vont chercher la lumière qu'ils synthétisent en oxygène malgré la pollution atmosphérique, les arbres sont le miroir de notre humanité, incarnée dans la terre nourricière, et élancée vers un ciel où elle cherche la lumière.

Les arbres de nos villes et de nos villages nous inscrivent, individuellement et collectivement, dans la longue histoire de la civilisation car ils nous donnent d'habiter le monde poétiquement.

(Jacques RENAUD, Vice-président du parc naturel Oise-Pays de France)

Défendre les arbres de nos villes

Le 17 janvier, une vingtaine de manifestants des collectifs "Montmuzard en transition" et "Dijon en transition" qui luttent contre la "bétonisation de Dijon", gênent simplement l'accès au parc du Châ-



Le Bien Public d18/01/2022
« nous sommes la nature qui se défend ».

teau Montmuzard pour protester contre l'abattage d'arbres centenaires exceptionnels. Ces arbres, en parfaite santé, gênent simplement l'accès à l'immeuble d'appartements « de prestige » que le promoteur veut construire au cœur de cet espace boisé classé !"

Bien entretenir les arbres de nos villes

Les arbres sont des êtres vivants. Il est important :

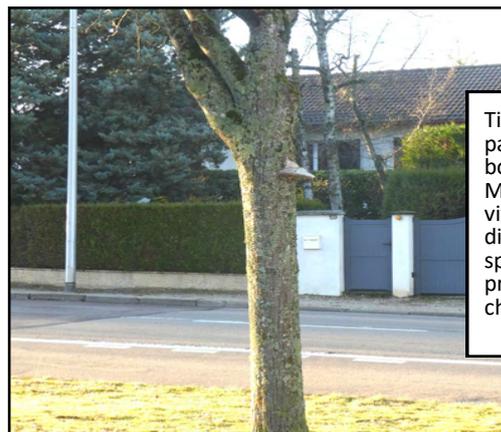
- De ne pas changer leur environnement brutalement (lumière, eau, air, terre),
- De ne pas effectuer de coupe drastique,
- D'assurer un sol de qualité et vivant
- D'éviter le compactage du sol,
- D'assurer un arrosage à la plantation,
- D'éviter les blessures et les chocs
- D'éliminer chez soi les espèces invasives qui compromettent la biodiversité (cf. liste ci-contre)

Mobiliser le citoyen

autour de la protection des arbres

Nous devons être respectueux du parc arboré de la ville et soucieux de son bon état sanitaire. Nous sommes tous concernés et nous pouvons nous impliquer en signalant aux services des espaces verts toutes les situations qui compromettent la santé des végétaux (insectes, champignons, maladies...) ou qui présentent des dangers pour la sécurité publique.

Y.G.



Tilleul attaqué par un polypore boulevard de la Motte : intervenir vite pour éviter la dispersion des spores et la propagation des champignons.

Les essences végétales dans le PLUiHD

Planter les bonnes espèces

Liste des espèces végétales recommandées et liste des espèces invasives et problématiques reprises au règlement du PLUiHD de Dijon Métropole pages 94 et 95.

Essences végétales recommandées

Arbres, arbustes, arbrisseaux et sous-arbrisseaux jouant un rôle important pour la biodiversité

(essences ligueuses sauvages)

- Alisier blanc (*Sorbus aria*)
- Alisier torminal (*Sorbus torminalis*)
- Aubépine, Epine à deux styles (*Crataegus laevigata*)
- Aubépine, Epine à un style (*Crataegus monogyna*)
- Bouleau (*Betula pendula*)
- Cerisier de Sainte Lucie (*Prunus mahaleb*)
- Charme (*Carpinus betulus*)
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Chêne pubescent (*Quercus pubescent*)
- Chêne sessile (*Quercus petraea*)
- Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*)
- Chèvrefeuille des haies (*Lonicera xylosteum*)
- Cormier (*Sorbus domestica*)
- Cornouiller mâle (*Cornus mas*)
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
- Epine-vinette (*Berberis vulgaris*)
- Erable champêtre (*Acer campestre*)
- Erable plane (*Acer platanoides*)
- Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
- Frêne à fleurs (*Fraxinus ornus*)
- Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*)
- Fusain (*Euonymus europaeus*)
- Genêt des teinturiers (*Genista tinctoria*)
- Groseillier des Alpes (*Ribes alpinum*)
- Hêtre (*Fagus sylvatica*)
- Malus sylvestris (Pommier sauvage)
- Meurisier (*Prunus avium*)
- Nerprun des Alpes (*Rhamnus alpina*)
- Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*)
- Noisetier (*Corylus avellana*)
- Petit orme (*Ulmus minor*)
- Poirier sauvage (*Pyrus pyraeaster*)
- Saule blanc (*Salix alba*)
- Saule cendré (*Salix cinerea*)
- Saule marsault (*Salix caprea*)
- Sureau à grappes (*Sambucus racemosa*)
- Sureau noir (*Sambucus nigra*)
- Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*)
- Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*)
- Viorne mancienne (*Viburnum lantana*)
- Viorne obier (*Viburnum opulus*)

Essences invasives et problématiques

Espèces horticoles

Ces espèces sont parfois utilisées en aménagement paysager malgré leur classement par le conservatoire

botanique national du bassin parisien (CBNBP) comme invasives :

- Erable frêne (*Acer negundo*)
- Ailanthé, faux-vernis du Japon (*Ailanthus altissima*)
- Aster américains (*Aster lanceolatus*, *Aster laevis*, *Aster novae-angliae*, *Aster novibelgii* Aster lancéolé (et espèces proches ou hybrides)
- Arbre à papillon, buddleia (*Buddleja davidii*)
- Topinambour (*Helianthus tuberosus*)
- Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
- Vigne-Vierge (*Parthenocissus inserta*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
- Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)
- Solidage glabre (*Solidago gigantea*)
- Cyprès (Cyprès bleu d'Arizona)

On peut ajouter pour des problématiques de santé publique les pins qui abritent et nourrissent la processionnaire du pin : *Pinus nigra* entre autre. Mais également les buis pour des problématiques phytosanitaires (Pyrale du buis) : *Buxus sp.*

On peut rajouter par précaution les espèces le conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté (CBNBF) :

- Armoise des frères Verlot (*Artemisia verlotiorum*)
- Herbe à la ouate (*Asclepias syriaca*)
- Chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*)
- Sumac amarante (*Rhus typhina*)

Espèces sauvages

Ces espèces nécessitent une gestion drastique afin d'éviter leur propagation :

- Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)
- Bident à fruits noirs (*Bidens frondosa*)
- Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*)
- Vergerette de Sumatra (*Conyza sumatrensis*)
- Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*)
- Balsamine du Cap (*Impatiens capensis*)
- Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
- Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)
- Renouée (*Reynoutria japonica*, *Reynoutria sachalinensis*, *Reynoutria X bohemica*)
- Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*)

Si vous voulez en savoir plus sur les arbres des parcs de Quetigny et leur histoire, l'association a édité un opuscule avec un parcours découverte que vous pouvez vous procurer au prix de 5 €. Nous envisageons aussi d'organiser cette année une sortie découverte sur le terrain.

Pistes cyclables : des aberrations !

A la sortie du boulevard de l'Europe, la piste cyclable s'arrête net sur le rond-point de la départementale D125 / M125 de Quetigny (D107) à Saint-Apollinaire (M70). Cette piste, l'une des premières, reste un embryon de projet inachevé, projet annoncé dans le bulletin municipal "Vivre à Quetigny" N°169 de mars/avril 2010. On pouvait lire les projets 2010/2011 en relation avec le Grand Dijon : création de nouvelles pistes cyclables (voie verte) allant du boulevard de l'Europe jusqu'à la future piscine olympique en 2010.



Le cycliste empruntant cette piste depuis le réseau cyclable de Quetigny a la désagréable surprise de tomber dans le panneau "stop" arrivé au rond-point, panneau salutaire qui prévient d'un danger réel si l'on tient à poursuivre sa route sur cette voie de circulation. Si le trafic l'autorise à traverser sur les passages protégés pour piétons, il ne peut s'engager, à ses risques et péril, que sur le boulevard de l'Europe et non sur la départementale accidentogène qui mène à Saint-Apollinaire ! C'est ainsi que cette voie, qui ne va nulle part, est délaissée mais, à voir la mousse gagner l'asphalte, porte bien son nom ... de voie verte !

J.M.

Une voie verte qui aboutit à non sens ...



Un ouvrage d'art imposant qui fait couler de l'encre

L'imposant pont en béton qui enjambe la Mirande à hauteur du stade sur la piste cyclable Quetigny-Chevigny interpelle plus d'un de nos concitoyens : un 38 tonnes pourrait probablement le franchir s'il avait été au gabarit. Pourtant ce ne sont que des piétons et de modestes bicyclettes qui vont l'emprunter. Le petit pont en bois en aval au confluent de la Mirande et du Cromois remplit correctement sa mission comme d'autres à Chevigny sur la Goulotte ou la rivière Neuve. Un ouvrage de ce type aurait probablement suffi.

L'accès à ce pont coudé à droite puis à gauche pose question alors qu'il aurait pu simplement rejoindre en ligne droite les 2 tronçons de la piste de part et d'autre de la Mirande et éviter un morceau de revêtement de la chaussée devenu inutile.

Soucieux de la bonne gestion des deniers publics nous allons demander aux autorités compétentes toutes explications sur le choix des matériaux et la configuration de l'ouvrage. Nous n'osons pas croire qu'après le fameux "rond-point torticolis" situé à proximité qui a défrayé la chronique, la réalisation de ce pont soit une nouvelle fantaisie des aménageurs, couteuse pour les contribuables et totalement inadaptée par rapport à son usage voulu !

Y.G.



"Le petit pont de bois qui ne tenait plus guère que par un grand mystère Et deux piquets tout droits ..."

Déjà en 2003 : une haie bocagère



La végétalisation des abords du Cromois avec la plantation d'arbustes sur le bassin de rétention, boulevard de l'Europe, était déjà, en 2003, un projet collectif innovant porté par l'association "Quetigny-Environnement" en partenariat avec l'école élémentaire de la Fontaine-aux-Jardins, le club des "Lynx" et la Maison Familiale Rurale de Quetigny. Le projet pédagogique élaboré par Agnès Salomon concernait la classe de CP. Un calendrier géant était affiché dans la classe pour noter les dates importantes, les enfants suivaient les différents stades de réalisation.

Une première étape fut l'inventaire des espèces naturelles présentes au bord du Cromois avec un recensement de la flore et de l'avifaune existantes puis la recherche des espèces à planter (prélèvement, classement, rôle de la forêt, marquage et identification en forêt de Chevigny avec un intervenant de l'O.N.F.). Le piquetage était délimité par les membres

de "Quetigny-Environnement", les parents étaient sollicités pour creuser les emplacements prévus. Cornouiller sanguin, églantier, aubépine, saule marsault, sureau, prunellier, noisetier furent transplantés par les élèves, la Maison Familiale et Rurale apportant le compost nécessaire.

Cette démarche environnementale et pédagogique concrétisait déjà une mobilisation citoyenne et une éducation à l'écologie pour sauver la planète ... il y a bientôt 1/4 de siècle ! La mise en œuvre de cette action n'ayant pas coûté un centime au contribuable ne s'était toutefois pas faite sans difficultés : il avait fallu convaincre les services municipaux qui redoutaient des tâches supplémentaires pour l'entretien des arbustes, obtenir de l'ONF l'autorisation de prélever dans la forêt domaniale de Chevigny les jeunes pousses,...



En partenariat avec l'entreprise adaptée mutualiste Promut et le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, quatre-vingts arbustes ont été plantés en terre à l'automne 2021, dans le prolongement de la forêt urbaine, constituant une haie bocagère de 4 mètres de large et de 300 m le long le du bassin de rétention du Boulevard de l'Europe.

Quand un arbre tombe, on l'entend ...

L'arbre qui cachait la forêt !

De la promotion de l'agriculture biologique à la défense des terres agricoles en passant par la lutte contre les pesticides, les OGM, la sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité, Quetigny-Environnement, depuis quarante ans, reste à l'avant-garde de tous les grands combats écologiques. L'association avait très vite compris la nécessité d'alerter la population sur les pollutions à venir et n'avait pas attendu pour débattre sur l'environnement avec le public, voire faire des appels vers la municipalité pour proposer des projets avant-gardistes. Ses engagements prennent aujourd'hui tout leur sens et remettent le citoyen au centre du débat politique. Mais les décideurs qui verdissent leurs discours sont-ils à la hauteur ? On peut en douter lorsque l'on constate le temps qu'il a fallu pour atteindre certains objectifs environnementaux.

L'exemple de la forêt urbaine

Eh oui ! Il y a déjà 8 ans que l'association Quetigny-Environnement avait sensibilisé ses lecteurs aux enjeux liés à la plantation d'une forêt urbaine pour faire face aux effets du changement climatique, à la pollution et à la dégradation de nos espaces naturels. Patience et longueur de temps ne font plus que force ni que rage ...



La forêt urbaine de Quetigny
Plantation des deux premiers carrés sur
la plaine du Suchot en 2021

Janvier 2014 accent aigu n°34 : on pouvait lire dans l'accent aigu sous le titre "**Biodiversité et Nature en ville**" l'article de **Rolande MORET**. En voici quelques extraits :

« Lieux de détente, de repos et de plaisir, nos espaces verts symbolisent les bienfaits de la nature en ville. Depuis 40 ans ils sont reconnus comme des éléments structurants d'intérêt public. La circulaire de février 1973 établit des objectifs chiffrés toujours en vigueur : 10 m² par habitant d'espace vert de proximité ouvert au public (parcs, squares, etc.) et 25 m² par habitant d'espaces verts de "fin de semaine" (espaces boisés urbains, forêts périurbaines). Alors que notre ville révisé son PLU, est engagée dans l'Agenda 21 et que les habitants sont amenés à donner leur avis sur ce que sera la ville dans les prochaines années, force est de constater que les espaces urbains boisés manquent sur la commune de Quetigny. Une forêt urbaine à Quetigny Rare ville de Côte d'Or sans bois ni forêts, Quetigny aurait besoin de 25 à 30 ha de forêts périurbaines pour répondre à cette circulaire et satisfaire au bien-être des citoyens.

Les îlots de "nature de surface" que sont nos espaces verts créés et entretenus par l'homme, les arbres de rue, abritent certes des espèces végétales et animales variées mais c'est plus spécifiquement la nature ordinaire, dont le déclin est désormais entamé, qui est en jeu dans l'espace urbain.

Même si la demande sociale est forte, on ne peut concevoir l'avenir d'une ville actuelle en projetant seulement des constructions et en s'appuyant sur de nouveaux supports (friches, voirie, jardins partagés) pour accroître la surface en espaces verts essentielle au maintien de la qualité de vie des habitants. »

... quand la forêt pousse, pas un bruit

Juillet 2019 accent aigu n°45 : Dans un article intitulé "**Reboiser pour mieux respirer**" on évoquait déjà la forêt urbaine :

« En attendant une forêt urbaine essentielle demain pour fixer le CO2 et absorber les particules fines dans l'agglomération, des opérations peuvent être engagées plus intensément à Quetigny pour améliorer la qualité de l'air. La zone boisée dans le haut de Fontaine-village est à reconsidérer car les arbres périssent, le rideau végétal se déchire, le petit bois mal entretenu est aujourd'hui clairsemé. L'objectif serait d'évoluer vers une véritable forêt urbaine. Il est impérieux d'augmenter la proportion de zones boisées sur la commune en augmentant la place accordée aux arbres : par exemple, reboiser l'espace Mendès-France sur lequel il est possible de planter de grands arbres, reboiser le terrain à côté de la colline, reboiser la plaine des Aiguisons, négocier avec Saint-Apollinaire des bouquets d'arbres en limite des communes et le long de la D 125, créer de nouveaux espaces agro-forestiers en zone agricole ... et végétaliser au maximum le cœur de ville si paradoxalement et malheureusement bétonné. »

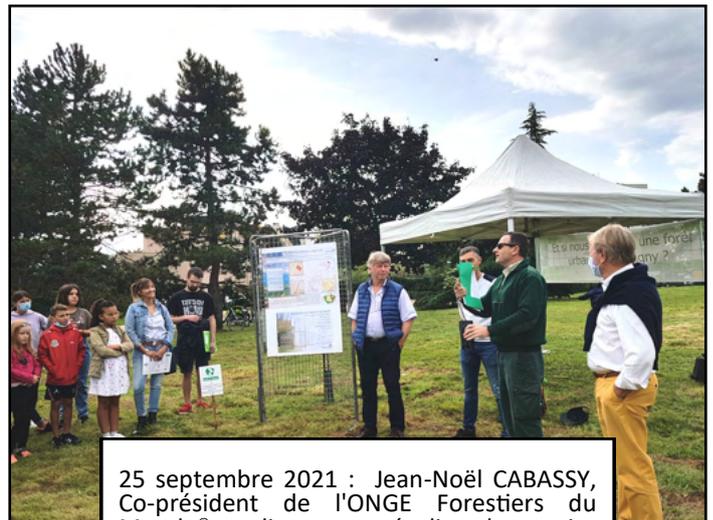
Janvier 2020 accent aigu n°46 paraissait une brève dans l'accent aigu : **Halte au béton !**

La banlieue Est dijonnaise a besoin terriblement de respirer. Les forêts, de moins en moins présentes en milieu urbain permettent pourtant d'absorber plus de CO2 que n'importe quel autre espace vert. Elles abritent une biodiversité très riche, résistent à la dessiccation des sols particulièrement argileux et constituent de véritables murs anti-pollution et anti-bruit le long des rocades. Créer de simples petits bois en ville est le seul moyen aussi de lutter contre les fortes chaleurs. Planter des petites forêts même sur des espaces limités, grâce à une méthodologie développée par

le professeur de botanique japonais Akira Miyawaki est possible. Un autre moyen de boucher les dents creuses à Quetigny !

Réjouissons-nous aujourd'hui de ce réveil écologique qui s'empare des élus pour la plantation d'arbres. Nous pourrons, à Quetigny, écouter la forêt qui pousse plutôt que l'arbre qui tombe ! Pour limiter le réchauffement climatique, la cause écologiste est devenue aujourd'hui la seule innovation politique véritable. Souhaitons que la plantation d'une forêt urbaine ne devienne pas qu'un ustensile de surenchères électorales !

Jean MICHOT



25 septembre 2021 : Jean-Noël CABASSY, Co-président de l'ONGE Forestiers du Monde® explique aux écoliers le projet d'afforestation

Les écoliers du quartier de Fontaine-village et leurs parents ont participé à la plantation des jeunes pousses au mois de novembre 2021



La 5G et ses dangers potentiels

Le 1er octobre 2020, le gouvernement français autorisait le déploiement de la 5G sur le territoire. Sur la commune de Quetigny, on compte huit antennes mobiles, 4 pour la 4G+ et 3 pour la 5G situées précisément, 5 impasse des Ebasoires, 13 rue des Chalands et 3 avenue du 8 mai 1945. Et un pylône de plus boulevard de la Croix-Saint-Martin depuis le 14 janvier ...



Le sujet de la 5G et de ses enjeux demeure un mystère. La 5G va permettre d'atteindre des vitesses de connexion à Internet jusqu'à 10 fois plus rapide que la 4G. C'est l'ultra-haut débit. Mais cette technologie imposée autoritairement, sans étude d'impact climatique et environnemental ni aucune consultation publique préalable, nous interroge légitimement sur les effets sanitaires, les conséquences sociétales et les atteintes à l'environnement.

Un débat démocratique au niveau local est nécessaire pour savoir ce que l'on va perdre ou gagner avec cette cinquième génération de réseau mobile.

Sur l'aspect sanitaire, déjà en 2017, plus de 170 scientifiques issus de 37 pays avaient signé une tribune réclamant un moratoire en attendant de meilleures évaluations scientifiques. Face à l'impossibilité d'évaluer les conséquences sanitaires de la 5G, il y a de quoi s'inquiéter de balancer une nouvelle exposition de radiofréquences sur l'ensemble de la population humaine alors que l'OMS a classé les champs électromagnétiques de radiofréquences comme "peut-être cancérigènes" pour l'homme. Le rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, publié mardi 20 avril

2021, indique que le déploiement de la 5G n'implique pas de « *risques nouveaux* » pour la santé au vu des données disponibles mais l'agence avoue toutefois manquer d'études précises sur certaines bandes de fréquences. Elle a mis en évidence un manque de données scientifiques sur les effets biologiques et sanitaires potentiels liés à l'exposition aux fréquences autour de 3,5 GHz. Mais que pèse la santé de la population face aux enjeux économiques considérables de cette technologie innovante ?

D'autres études lancées par des chercheurs du monde entier ont montré les effets néfastes des radiofréquences sur la végétation et la 5G pourrait également menacer la faune, nuire à la santé des oiseaux et des abeilles. Source Environmental Health Trust (EHT) <https://ehtrust.org/take-action-on-5g-and-cell-phone-radiation/>

Sur l'aspect environnemental, l'impact du déploiement de la 5G fait aussi débat. La 5G est un réseau énergivore. Un collectif de maires et d'élu.e.s dans une pétition adressée à Jean Castex, le 13 septembre 2020, avançait les arguments suivants : *"la technologie 5G est conçue pour permettre des débits dix fois supérieurs à la 4G sur les smartphones, mais son déploiement en France aboutira à un "effet rebond" par la hausse de la consommation de données et d'usage des télécommunications, synonyme d'une très forte consommation d'énergie par la sollicitation des antennes et des serveurs"*, et d'expliquer que *"le déploiement de la 5G va exponentiellement accélérer l'exploitation de ressources naturelles non renouvelable, la pollution due à l'extraction des métaux rares, et la génération de quantité de déchets pas ou peu recyclables"*.



Vers un numérique responsable ?

Il faut donc s'attendre aussi que, très rapidement, le nouveau réseau 5G soit dépassé par la voracité de notre consommation de données.

Le renouvellement du parc mobile nécessaire pour passer à la 5G aura forcément des conséquences sur l'environnement. Sans compter le renouvellement des téléphones, se posera la question de l'obsolescence programmée de nos appareils connectés. La facture énergétique risque de se retourner vers le consommateur. Une facture sur laquelle les opérateurs mobiles et Internet, devront indiquer, à partir du 1er janvier 2022, l'impact carbone de nos activités numériques. Le numérique serait responsable de 4% des émissions de gaz à effet de serre et pourrait afficher un taux de 8% d'ici 2025. Evoluerons-nous vers la sobriété numérique ?

Sur l'aspect social, d'autres questions sont à débattre : les craintes d'une dépendance au numérique et les conséquences sur la santé avec des répercussions psychiques, répercussions physiques, sommeil altéré, fatigue visuelle... où encore l'angoisse technologique de séparation, la nomophobie (no mobile phobia), la peur d'avoir un mauvais réseau et de rater quelque chose. La pandémie de COVID-19 a augmenté la dépendance aux services numériques à domicile et, en moyenne, les Français sont rivés à leurs écrans presque 5h par jour.

Cette cinquième génération de réseau mobile qui permet de répondre à l'explosion de notre consommation de data soulève aussi les menaces sur les libertés publiques avec l'appropriation et l'exploitation de l'être humain par les géants du numérique. Rappelons que la 5G est actuellement déployée dans toute la France par les quatre opérateurs de téléphonie mobile. Ils ont déboursé un total de 2,786 milliards d'euros pour acquérir ces fréquences.

Des entreprises privées qui se livrent à une concurrence féroce, usent des réseaux pour nous extraire sans limites nos données identitaires, comportementales contrôlant ainsi nos vies. Soumis à la captation quotidienne de nos écrans, comment nous protéger d'une surveillance généralisée et de l'automatisation de la société ? Comment protéger la démocratie à l'ère du data ? Les questions de sécurité du réseau, de confidentialité, de neutralité d'internet et de surveillance demeurent sans réponses.

L'intelligence naturelle nous dicte une conscience écologique pour comprendre les intérêts de la 5G et à l'heure du télétravail, des bâtiments et des villes intelligentes, il nous faut des processus démocratiques et collectifs pour lutter contre la déshumanisation et l'hyper connexion qui peut s'avérer dangereuse.

Nous attendons la tenue d'un débat démocratique éclairé sur la 5G et sur les usages numériques afin de répondre aux préoccupations des citoyennes et citoyens sur l'utilité réelle de la 5G qui est loin d'être aussi évidente.

Jean MICHOT

5G Parlons-en ! On attend



Un nouveau pylône, érigé boulevard de la Croix-Saint-Martin

Photo

Jean-François DUMAND (CLP)

On attend toujours la conférence sur la 5G qu'à la demande de Quetigny Environnement, la municipalité s'était engagée à organiser avant la fin de l'année 2021.

On attend toujours la mise en place de l'agenda 2030, plan d'urgence de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation à la crise climatique et sociale avec des objectifs chiffrés, un échéancier, une prospective à long terme visant une vision claire des enjeux et un plan d'actions, intégrant tous les acteurs de la commune (entreprises, associations, habitants...). Source : Site internet de la municipalité.



Aérodrome de Dijon-Longvic : il n'y a plus de pilote !

Faisant suite à nos lignes sur le même sujet dans nos précédents bulletins, nous revenons sur le dossier des nuisances aériennes. Il ne faut pas se fier au calme relatif qui règne pendant la période hivernale au cours de laquelle nous imprimons ces pages, il ne s'agit que d'un contexte saisonnier.

En effet, dès le printemps revenu nous assisterons à la reprise des activités aériennes avec occasionnellement des errements, tels que ceux que nous avons connus au cours de l'année 2021. Rappelons par exemple les vols militaires ininterrompus pendant 4 heures dans la nuit du 26 au 27 avril et, comme chaque année, le week-end prolongé du 15 août avec une activité parachutiste non-stop à trois avions au mépris de tous les habitants de l'Est Dijonnais.

Il y a pourtant une solution pour rendre l'activité aérienne raisonnable vis-à-vis de son environnement urbanisé : mettre en place une vraie concertation entre l'exploitant de l'aérodrome, les collectivités locales qui sont donneurs d'ordres, l'État (la préfecture) pour son rôle de coordination et les représentants des riverains. Mais cette concertation, notamment dans une Commission Consultative de l'Environnement, est éternellement repoussée, encore dernièrement suite aux nombreux changements parmi les représentants des collectivités locales (effet des élections régionales et départementales). Mais le pire, c'est qu'il n'y a plus de dirigeant à la tête de l'aérodrome.

Plus de pilote dans l'avion ...

Plus de pilote aux commandes pour conduire normalement les affaires de l'aérodrome, c'est malheureusement ce qui peut s'exprimer au sujet du site de Dijon-Longvic.

Nulle volonté de nous immiscer dans la gouvernance de EDEIS SA qui exploite la plateforme, mais force est de constater que les dirigeants nommés sur place ne restent pas en poste. Trois changements en moins de deux ans à la tête d'une entreprise en délégation de service public, cela interpelle sérieusement !

Dès lors, on ne peut pas parler de continuité dans le suivi des affaires pour le cœur de métier éventuellement, mais pour la mise en place de procédures et protocoles pouvant limiter les nuisances sonores, cela est certain et nous le constatons.

L'engagement contractuel lui reste sauf : l'intérim est assuré par une responsable exploitation qui partage ses attributions entre les plateformes d'Auxerre et Dijon, et par la supervision à distance d'un directeur de la région Est.



... Et du vol sans visibilité

Aussi, nous pouvons raisonnablement nous poser des questions sur la pertinence des actions d'une direction non localisée sur site. En effet, comment avoir une représentation exacte de l'impact de l'activité si on ne la vit pas en direct sur les lieux ? De même, au regard des 1 M€ versés en subvention annuelle par les contribuables, c'est cher payé pour qu'il n'y ait pas un acteur doté du pouvoir de décision sur place.

En tout cas, pour la maîtrise des nuisances sonores et sa formalisation dans une charte de l'environnement, les choses sont en l'état et n'ont pas bougé depuis plus de trois ans que nous sommes à la manœuvre. On espère vous donner de meilleures nouvelles dans un prochain bulletin, mais pour l'heure nous volons toujours sur le sujet sans aucune visibilité.

Le grand marché bio

La Ville de Quetigny en partenariat avec le GAB 21 (groupement des agriculteurs bio de Côte-d'Or) et BIO Bourgogne (association qui promeut et développe depuis plus de 30 ans l'agriculture biologique en Bourgogne) organisaient samedi 18 septembre 2021 la sixième édition du Grand marché bio de Quetigny.



Le marché, lieu par excellence où l'on cause ... écologie !



Cette édition était soumise pour la deuxième année consécutive aux gestes barrières et passe sanitaire pour accéder à l'espace buvette-restauration et port du masque recommandé à l'approche des stands.

Malgré les désagréments liés à la crise sanitaire et les importantes perturbations du réseau Divia en raison d'une grève, les visiteurs et consommateurs ont déambulé place Centrale à la découverte des nouveaux stands et producteurs locaux. Une fréquentation toujours aussi bonne avec une météo très agréable sous le soleil de septembre. La dynamique est bien présente et cette nouvelle édition du Grand marché bio contribue parfaitement à la promotion d'une agriculture biologique et locale auprès du grand public.

Quelques chiffres sur le bio

L'édition 2021 de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Bourgogne-Franche-Comté vient de paraître sur le site de Bio Bourgogne. Vous y trouvez la présentation et l'analyse des chiffres de la bio de la région au 31 décembre 2020.

La Côte d'Or occupe le premier rang régional avec 694 fermes bio et en conversion. Le département est également en tête pour le nombre de domaines viticoles conduits en agriculture biologique (40 % du nombre total d'exploitations). Le nombre de fermes engagées en AB a fortement augmenté (+ 18 % en un an).

Laurence Henriot nouvelle présidente de Bio Bourgogne

Elle animait à ses débuts le "Collectif Action citoyenne pour une Côte d'Or sans OGM, ni pesticides", collectif hébergé par **Quetigny-Environnement** et composé de plusieurs membres de l'association. Très impliquée au sein du collectif, précieuse militante, elle était particulièrement appréciée pour son engagement à défendre une agriculture respectueuse des hommes qui la pratiquent et de l'environnement. Nous la félicitons chaleureusement pour son élection à la présidence de Bio Bourgogne et lui adressons nos vœux sincères de réussite pour continuer à défendre l'agriculture biologique.



Laurence Henriot aux côtés de Bernard Krempp, ancien président de Bio Bourgogne lors des réunions du collectif



Résister au monde des métropoles



Deux livres pour démonstrer la ville, désurbaniser la terre et pour lutter contre la barbarie des métropoles ...

Les Métropoles barbares, de Guillaume Faburel, éditions Le Passager clandestin, juin 2018 (nouvelle édition août 2019), 432 p., 10 €

À rebours du discours désolé sur l'abandon de « la France périphérique », Guillaume Faburel montre dans « Les métropoles barbares » qu'une nouvelle vie s'invente dans le rural et les petites villes.

La métropolisation implique une expansion urbaine incessante et l'accélération des flux et des rythmes de vie. Elle transforme les villes en véritables firmes entrepreneuriales conçues pour peser dans la compétition urbaine planétaire. Ce livre, fruit de vingt-cinq ans de recherche et d'engagement sur le terrain, nous montre comment ces villes génèrent exclusion économique, ségrégation spatiale et souffrance sociale, tout en alimentant la crise écologique. Fers de lance de la start-up nation et pivots de l'organisation territoriale moderne, les métropoles concentrent tous les pouvoirs et dictent leurs lois.

Mais l'auteur brosse aussi le portrait d'une nouvelle société qui émerge hors des grandes villes, un possible plus réjouissant, décroissant et fertile. Dépassant la simple analyse critique, ce livre donne à voir la multitude et la force des résistances et des expériences qui s'opposent à l'extension sans fin du capitalisme dans nos vies, loin des métropoles barbares.

Guillaume Faburel est enseignant-chercheur dans les Instituts d'urbanisme et dans les Instituts d'Etudes Politiques. Géographe de formation, ses travaux et enseignements portent sur les politiques métropolitaines et les questions de justice, les conflits d'aménagement et nouvelles formes de l'engagement, ou encore les manières d'habiter la ville aujourd'hui.

La fin des villes, reprise de l'action. Alternatives citoyennes et habitantes aux métropoles et à leurs méga-régions, ouvrage coordonné par Guillaume Faburel et Mathilde Girault, éditions Aderoc, 140 p., 7 €. Source : éditions Aderoc

Présentation du livre par son éditeur :

La réforme territoriale a entériné et accéléré la métropolisation de nos territoires : soutien au développement des grandes villes, multiplication des grandes perspectives d'aménagement, prolifération de leurs grands projets... Le productivisme de la sainte croissance retrouve en cela un ressort important. Dans le même temps, mobilisations et alternatives se sont multipliées. Tout le territoire national est à ce jour pratiquement concerné, pour ne pas dire occupé. Et ce mouvement est aussi tangible à l'étranger. Après les Actes I et II de la reprise par la critique (Carnets de la décroissance numéro 2 consacrés à la Fin des villes), nous voici à l'Acte III (Carnet de la décroissance numéro 3), celui de la reprise par l'action. Plus de 150 initiatives sont analysées, partout en France, dans leurs liens à la décroissance et à des à-venir déjà présents.

Mathilde Girault est doctorante en géographie et aménagement. Philosophe et urbaniste de formation, elle travaille les imaginaires de la ville, l'évolution des métiers de l'urbain ainsi que sur les résistances ordinaires par des formes renouvelées d'engagement.

Entre résistance et dissidence, entre opposition et sécession, entre collectifs organisés et engagements plus individuels, depuis les villes jusqu'à surtout leurs marges et leurs dehors, toutes ces actions manifestent des communs face au virage néolibéral de nos sociétés : ménagement et respect de la terre par son habiter, entraides et solidarités par la coopération, ou encore nouvelles formes, réellement démocratiques, de l'action collective par l'autonomie.

